

**Assemblée des délégués du SEPE  
du 2 septembre 2020**

**LIEU** : Salle de gymnastique, Courtedoux

**DEBUT DE L'ASSEMBLEE** : 19h

**PRESIDENT** : M. Didier NICOULIN

**SECRETAIRE** : Mme Marie-Françoise MAITRE

**DELEGUES EXCUSES** : MM. Huber THOMAS, Baroche  
Stéphane BONVIN, Cornol  
Mme Régine GUELAT, Courgenay  
Valérie BOURQUARD VOISARD, Fontenais  
MM. Joseph LCHAT, Haute-Ajoie  
Ismaël VUILLAUME, Haute-Ajoie  
Mme Christine CHOULAT RAVAL, Porrentruy  
Frédéric SOLLBERGER, Porrentruy  
Yves VOISARD, Porrentruy  
Mmes Laure DARGIER, vérificatrice  
Danièle LAVILLE, vérificatrice

---

**Ordre du jour :**

1. Accueil
  2. Désignation des scrutateurs
  3. Appel nominal
  4. Procès-verbal No 25 du 27 novembre 2019 à Alle
  5. Rapport du Président de la commission
  6. Passation des comptes 2019 :
    - a) Rapport des vérificateurs
    - b) Approbation des comptes
    - c) Décharge à la commission pour sa gestion
  7. Nomination d'un ou d'une vice-présidente de la commission
  8. Nomination d'un ou d'une caissière
  9. Nomination d'une fiduciaire
  10. Divers
-

## 1. Accueil

M. Didier Nicoulin, Président de l'Assemblée, salue les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue. Il remercie les autorités de Courtedoux de nous accueillir pour cette assemblée.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

## 2. Désignation des scrutateurs

Mme Marguerite Vuillaume et M. Ernest Gerber sont désignés en tant que scrutateurs.

## 3. Appel nominal

<b>Alle</b>	Isabelle Fleury, Patrick Fluri, Magali Marchand
<b>Baroche</b>	Jacques Bourquard, Yvan Schori
<b>Cornol</b>	Ernest Gerber, Jésus Moreno
<b>Courgenay</b>	David Kläy, Jean-Marc Lopinat, Tony Loutenbach
<b>Courtedoux</b>	Yanick Matthey, Fabian Zürcher
<b>Fontenais</b>	Anthony Biedermann, Francis Dubey
<b>Grandfontaine</b>	Marguerite Vuillaume, Thomas Vuillaume
<b>Haute-Ajoie</b>	Emmanuel Gigon
<b>Porrentruy</b>	Jean-Pierre Bedit, Chantal Braichet, Gérard Brunner, Claude Gury, Didier Nicoulin

**22 délégués présents (quorum 16)**

## 4. Procès-verbal No 25 de l'assemblée des délégués du 27 novembre 2019 à Alle

Le procès-verbal est accepté sans commentaire et à l'unanimité, avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

## 5. Rapport du Président de la commission

Le Président de la commission, M. Gilles Villard, présente son rapport :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Après avoir dû reporter l'assemblée prévue le 29 avril dernier par rapport à la pandémie Covid – 19, nous voici réunis dans des conditions un peu particulières. Je vous remercie de votre compréhension pour respecter au mieux les consignes sanitaires en vigueur, malgré les quelques désagréments.

Cette pandémie a affecté beaucoup de personnes et d'entreprises et le SEPE n'a pas été épargné.

En effet, les séances ont aussi été annulées et les travaux stoppés. Par contre, les employés ont continué à gérer la Step et je les en remercie sincèrement.

Toutefois, depuis le mois de mai, la commission a pu reprendre ses activités avec les précautions nécessaires et s'est retrouvée plusieurs fois pour la gestion des dossiers et surtout les travaux en cours. Je vous donne connaissance des principales décisions prises :

Tout d'abord, nous avons eu un changement au niveau de la composition de la commission.

Vu la brillante élection de Mme Rosalie Beuret Siess en tant que ministre, cette dernière a été remplacée en tant que membre de la commission par la conseillère municipale de Porrentruy Mme Chantal Gerber qui nous a rejoint au mois de mai 2020. Je profite de remercier Rosalie pour son travail au sein de la commission en tant que vice-présidente. Nous souhaitons plein succès à ces deux personnes dans leur nouvelle fonction respective. Vous aurez l'occasion de nommer une personne à la vice-présidence de la commission lors du point no 7 pour remplacer Rosalie Beuret-Siess.

Des changements, il y en aura encore. En effet, Mme Laure Dargier de Courgenay et Mme Danielle Laville de Rocourt cessent leurs activités en tant que vérificatrices des comptes, soit après respectivement 8 ans et 10 ans à notre service, par rapport aux nouvelles directives en vigueur selon MCH2. C'était donc la dernière fois qu'elles révisaient les comptes pour le SEPE. Je tiens donc d'ores et déjà, au nom du SEPE, à les féliciter sincèrement pour le travail accompli. Elles seront remerciées comme il se doit, dans le cadre de la commission du SEPE. Dorénavant, ce sera l'affaire d'un bureau fiduciaire de procéder aux prochaines vérifications des comptes. Il sera nommé par votre assemblée lors du point no 9.

Je vous l'avais annoncé également, notre caissier M. Jean-Denis Voisard quittera ses fonctions à fin octobre 2020 après avoir occupé ce poste depuis le 1.1.2009. Vous aurez aussi l'occasion de procéder à la nomination de la personne qui le remplacera lors du point no 8. Merci d'ores et déjà Jean-Denis pour ton travail effectué et ta disponibilité, afin que la transition se passe dans les meilleures conditions. Nous aurons l'occasion de te remercier officiellement lors de ton départ.

Je vous informe que notre exploitant adjoint M. Marc Vuillaume suivra dès 2021 pour une période de 3 ans (9 semaines en tout), le cours pour obtenir le brevet fédéral d'exploitant de Sep. Nous lui souhaitons plein succès. Une convention sera signée entre l'employé et le SEPE concernant le remboursement des frais en cas de départ de la Step après l'obtention de son diplôme.

Au niveau des travaux, je vous rappelle que l'ouvrage concernant le nouveau pont roulant a été réceptionné. Il n'y a pas de dépassement au niveau du budget.

Le montant de CHF 132'000.-- devra être réglé par le SEPE pour le collecteur qui a été remplacé selon le plan d'action du PGEE dans le cadre des travaux de la nouvelle patinoire. Le devis était estimé à CHF 150'000.-.

Les analyses effectuées régulièrement par nos employés et contrôlées par l'office de l'environnement démontrent que globalement la Step fonctionne normalement et respecte les normes, à part le surplus des eaux claires parasites. Je vous le rappelle à chaque assemblée, les communes doivent absolument prévoir les travaux nécessaires dans le cadre de leur budget communal en se basant sur leur PGEE afin de pouvoir diminuer ces eaux claires parasites.

Justement en vous parlant du PGEE, le décompte final pour l'élaboration des PGEE du SEPE et des communes a pu enfin être établi. Les premières études ont débuté déjà en 2002. Il s'agit d'un montant de CHF 2'195'416.45 qui correspond au budget prévu. Il n'y aura donc pas d'encaissement supplémentaire auprès des communes, ni de versement complémentaire. Il ne reste juste qu'à consolider le décompte au niveau formel par rapport aux instances cantonales pour clôturer le dossier et au SEPE et à vos communes d'utiliser à bon escient l'outil de travail mis à disposition comme indiqué auparavant.

Lors de la passation du budget 2020, il a été décidé de remplacer le transformateur électrique, du fait qu'une fuite d'huile avait été constatée et que des cellules n'étaient plus isolées. Le travail a été adjugé à BKW Energie SA pour un montant correspondant au devis, soit CHF 64'000.--. Le nouveau transformateur aura une puissance de 1000 kw/h au lieu de 630 kw/h actuellement. Le prix pour la maintenance restera identique.

Le contrat avec BKW Energie concernant l'achat d'électricité est arrivé à échéance en décembre 2019. Le marché a été gagné par cette entreprise face au SID pour une période de 3 ans. Le coût moyen annuel est de CHF 28000.--. Le prix du Kw/h se situera entre 5,681 ct en 2020 et 6,012 ct en 2022.

Dans les travaux courants, 20 luminaires autour de la Step seront changés prochainement en passant du mercure au LED.

Nous passerons en point no 6 les comptes 2019. J'en profite pour vous informer que progressivement, le montant à prévoir pour le maintien de la valeur devra être adapté. Actuellement, une somme de CHF 276'200.-- est enregistrée par année alors qu'elle devrait se situer aux environs de CHF 500'000.--. Il y a en principe 3 ans pour ajuster ce montant selon la nouvelle loi sur l'eau. Je vous rappelle également que la Step a passé 30 ans et selon les diagnostics effectués, il faut savoir que dans les 3 – 5 ans, des investissements entre 3 – 4 millions seront encore nécessaires. Ensuite, nos infrastructures seraient opérationnelles jusqu'en 2045, à moins que de nouvelles normes nous soient bien entendu imposées. Depuis 2009, le SEPE a déjà investi 8,3 millions. Actuellement, il nous reste une somme d'environ CHF 2,7 millions empruntée au niveau bancaire. La valeur totale de la Step sera quant à elle réadaptée en fonction des nouvelles normes MCH2. Un de ces prochains gros investissements est prévu pour l'année prochaine, il s'agit du traitement des boues. Vous avez d'ailleurs déjà voté un crédit d'étude lors de la dernière assemblée. Entretemps, l'étude a été confiée au bureau d'ingénieurs RWB en ce qui concerne l'équipement électro-mécanique et au bureau d'ingénieurs ATB pour le génie civil. Ce dossier vous sera présenté lors d'une prochaine assemblée mais au plus tard printemps pour la votation des crédits à emprunter en vue d'une réalisation en 2021, du fait de l'urgence due à un réacteur qui fuit.

Au mois de novembre 2019, vous avez voté un montant de CHF 987'000.-TTC pour le renouvellement de l'aération, somme qui devrait être payée par l'administration courante. Nous sommes actuellement en pleins travaux concernant ce dossier en collaboration avec l'office de l'environnement, les pêcheurs et le bureau d'ingénieurs RWB, afin de garantir un bon fonctionnement de la Step, du fait de l'arrêt de celle-ci sur 2 x 10 jours sur une partie de l'installation et limiter l'impact sur la faune piscicole.

Une pêche électrique et un barrage à l'aval du canal sont donc nécessaires. Les travaux sont pratiquement tous attribués aux entreprises de la région chaque fois que c'était possible. La bonne nouvelle est que le devis initial ne sera pas dépassé selon la situation actuelle par rapport aux offres rentrées et un gain d'environ CHF 250'000.-- pourrait être envisageable.

Je terminerai mon rapport par le dossier le plus important du moment, c'est bien sûr, vous l'avez deviné le traitement des micropolluants. A l'heure actuelle, l'ensemble des équipements a été réalisé. La mise en eau a été effectuée en février 2020. Comme je vous l'ai dit auparavant, la pandémie Covid-19 a posé quelques soucis puisque la mise en service qui devait avoir lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020, n'a pas pu être effectué. Même la citerne à gaz qui nous était destinée a été installée provisoirement dans un hôpital à Zurich pour la bonne cause. Depuis, la mise en service a débuté et les résultats des premiers tests sont très positifs. Le suivi des bromures est aussi effectué selon la demande de la Confédération. Les analyses montrent que nous nous situons dans les normes. Il reste quelques ajustements à effectuer pour que tout fonctionne correctement. Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que le décompte et la réception finale des ouvrages pourront être établis et avoir lieu, non sans soucis, dans les délais accordés par la confédération et le canton, de façon à ce que nous ne devions plus payer les CHF 9.-- par équivalent-habitant dès l'année prochaine, comme annoncé ce qui est très réjouissant. La deuxième bonne nouvelle, c'est que le devis de 4,9 millions ne sera en principe pas dépassé, voire légèrement en dessous de la prévision, malgré un avenant au contrat du bureau d'ingénieurs par rapport à diverses prestations qui ne figuraient pas dans le contrat initial (modification de projet en cours de route, optimisation du fonctionnement de l'installation et surveillance de l'ozonation sur demande de la Confédération). La 3<sup>ème</sup> bonne nouvelle et nous pouvons en être fiers, c'est que nous sommes la première station en Suisse Romande en fonction, conforme à la législation en vigueur et au deuxième rang au niveau Suisse concernant le traitement des micropolluants.

La commission a eu la chance de pouvoir visiter ces toutes nouvelles installations et le fonctionnement de celles-ci la semaine passée, où elle a pu se rendre compte de la complexité de cet ouvrage très bien réalisé grâce aux bureaux d'ingénieurs Buchs et Plumey et RWB, aux entreprises engagées, au soutien financier de la confédération et du canton, ainsi que la participation des communes que vous représentez et de l'aide précieuse de nos employés.

J'adresse d'ores et déjà à tous ces acteurs toutes mes félicitations pour le travail accompli et la belle réussite de cet ouvrage en attendant de pouvoir l'inaugurer officiellement.

En effet, l'ensemble des tests devraient être terminés et l'ouvrage remis définitivement au SEPE dans le courant du mois de novembre 2020. C'est à ce moment – là et en fonction de l'évolution de la pandémie Covid-19 que nous procéderons à l'inauguration et aux visites officiellement avec vous, ainsi qu'aux portes ouvertes pour la population. Une conférence de presse sera organisée dès que possible.

Voilà, je reste bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine assemblée des déléguées qui aura lieu à Haute-Ajoie.

Merci de votre attention.

M. Ernest Gerber demande quel est le pourcentage du maintien de la valeur qu'il faut atteindre. M. Gilles Villard lui répond que la loi prévoit 60 %, et nous n'allons pas aller au-delà.

M. Gilles Villard signale reste 3 à 4 Mio de francs de crédits à voter d'ici l'année prochaine, mais en principe par la suite il n'y aura plus de travaux importants jusqu'en 2045, mis à part quelques petits investissements.

M. Ernest Gerber estime que plutôt que de laisser cet argent sur un compte qui ne rapporte pas d'intérêts, nous pourrions amortir et reprendre de l'argent au fur et à mesure des besoins. M. Didier Nicoulin précise qu'il est difficile de se défaire des contrats bancaires sans pénalités.

M. Gilles Villard précise qu'il ne reste que 2,7 Mio de francs en crédits bancaires.

## **6. Passation des comptes 2019**

M. Didier Nicoulin donne la parole à M. Jean-Denis Voisard, caissier, pour la présentation des comptes 2019 :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je vous présente mon dernier rapport sur les comptes du SEPE. C'est le 11<sup>ème</sup> rapport depuis les comptes 2009.

Les comptes de l'année bouclent, comme les années précédentes, avec un excédent de produits. Total des charges 1'503'423.28 et total des produits 1'632'182.86 En 2019 c'est un montant de 128'759.08 qui a été versé sur la réserve pour futurs investissements dans le cadre du maintien de la valeur des infrastructures.

Nous avons enregistré une diminution des investissements nets de 325'391.55 et avons un excédent de financement de 564'150.63. La marge d'autofinancement pour les comptes 2019 est de 670'674.42, c'est le montant disponible pour autofinancer nos investissements, soit un taux de 46.32% des revenus contre 40.86% en 2018. La part des revenus nets utilisés pour les intérêts des dettes est de 1.44% contre 0.83% en 2018. Avec les 110'000 francs d'amortissement la charge financière représente le 9.04% des revenus contre le 8.49% en 2018.

J'ai calculé les indicateurs financiers pour la période 2009 à 2019 :

Pour un total des produits de 14'256'945.54 et des charges de 13'394'070.68 nous obtenons une marge d'autofinancement de 5'271'789.01 ce qui correspond au montant disponible que nous avons eu pour financer nos investissements. Les investissements nets se montent à 2'288'639.69 pour un total des investissements de 8'288'371.44

L'endettement brut au 31 décembre 2019 était de 2'606'697.46 sans compter la part de subventions fédérale et cantonale à recevoir pour les micropolluants.

La quotité d'autofinancement est de 39,20% soit la part des produits nets permettant de financer les investissements.

Le 2,26% de ces revenus nets a été utilisés pour payer les intérêts et le 8,15% pour payer les intérêts et les amortissements.

Durant l'exercice 2019 nous avons profité de continuer à scinder certains comptes d'entretien afin de pouvoir imputer les frais dans chaque objet retenu dans le cadre de la planification du maintien de la valeur. Nous avons également anticipé l'organisation comptable qui sera utilisée dans le cadre du MCH2.

Pour l'exercice 2019, les charges de personnel représentent le 32.58% des charges totales, les charges de biens, services et marchandises le 38.54%, les charges financières le 10.50% et les mises en réserve, sans le résultat final, le 18.38%. Pour les produits la contribution des communes représente le 74.28%, les contributions diverses le 14.43% et les imputations internes le 11.29%.

Au printemps 2019 nous avons eu un contrôle TVA sur les 5 dernières années qui a débouché sur quelques corrections pour un montant en notre faveur de 1'155 francs et en faveur de la TVA de 826 francs. Les différences portaient sur le calcul relatif aux frais de douane ainsi que de la réduction de la déduction pour l'impôt préalable concernant la TVA sur les investissements des micropolluants. Le décompte relatif au PGEE a également fait l'objet d'un contrôle complet. Ce fut compliqué car nous avons commencé avec un taux forfaitaire puis, dès 2007 avons opté pour le taux normal. Nous avons également eu un contrôle de la SUVA et de l'AVS concernant les masses salariales déclarées pour les 5 dernières années. Rien de particulier à signaler.

Je vous présente maintenant le commentaire des comptes dans le détail :

Compte de fonctionnement – Administration : 65'438.79 de charges (+8.07%) et 10'260.00 de produits (-11.62%)

Les indemnités pour présences aux commissions et sous-commissions sont environ 600 francs plus élevées qu'en 2018. Les traitements administratifs sont eux inférieurs d'environ 500 francs. Dans les fournitures de bureau nous avons un montant d'environ 4'000 francs de frais informatiques pour la mise en place du MCH2. Nous avons contracté de nouveaux abonnements pour la téléphonie afin d'optimiser le système des alarmes et avons payé un montant de 910 francs pour la redevance radio-TV. Nous avons dépensé 1'485.00 pour les frais d'hébergement informatiques. Les autres chiffres n'appellent pas de commentaires particuliers.

Compte de fonctionnement – Exploitation 1'408'875.49 de charges -0.72% par rapport à 2018 et 263'201.85 de produits + 3.23%. Le montant des traitements du personnel technique est plus élevé que le budget et que les comptes 2018, il est basé sur 4 employés à 100% et comprend un montant relatif aux heures supplémentaires payées à l'exploitant. Les cotisations

aux assurances sociales sont calculées sur la base de la masse salariale et n'apportent pas de commentaires particuliers. Par contre, le montant payé pour le refinancement 2019 de la CPJU a été de 13'173 francs au lieu du montant budgété de 27'104 francs. Cette différence s'explique par le fait que le calcul initial comprenait la contribution relative à Maurice Hulmann. Nous avons renouvelé les équipements de sécurité afin de répondre aux exigences de la Suva. Divers cours de perfectionnement ont été suivis par nos employés, les frais sont répertoriés dans les comptes 120.309.01 et 02. Le compte 120.312.01, consommation d'eau, présente un dépassement important qui s'explique par le fait qu'un montant de 1'368.50 concernait le chantier des micropolluants et a été imputé dans le compte d'investissement et d'autre part une facture de 1'680 francs a été payé à la commune de Fontenais pour l'eau prélevé ces dernières années. Un montant de 1'661.15 (chiffre 120.312.02) a été dépensé pour l'acquisition d'huile de chauffage. Le montant des frais d'électricité (120.312.03) est inférieur au budget. Pour le compte 120.313.01 petit outillage et matériel d'entretien nous avons les frais habituels. Pas d'acquisition spéciale en 2019.

Concernant les frais de laboratoire (120.313.02) nous avons renouvelé le matériel de tests ainsi que les frais habituels liés aux analyses. Les dépenses sont supérieures aux années précédentes car nous devons effectués plus de tests.

Le montant relatif à la déphosphatation (120.313.04) est supérieur aux autres années en raison du fait que nous avons modifié notre façon de comptabiliser. Nous avons imputé les livraisons aux autres Steps dans un nouveau compte. Concernant le compte autres produits (120.313.05) nous avons eu une augmentation des prix et une commande supplémentaire depuis 2018. Ces éléments n'étaient pas connus lors de l'élaboration du budget 2019.

Il n'y a pas eu de frais conséquents pour l'entretien des bâtiments et extérieurs (120.314.01) que des fournitures pour des travaux effectués par notre personnel. Le compte 120.314.02 comprend les abonnements ainsi que les contrôles périodiques relatifs à nos installations électriques.

Depuis l'exercice 2018 les comptes de nature 315 ont été ouverts de façon à mieux respecter les diverses infrastructures du SEPE.

Le montant du compte entretien et réparation (120.315.01) concerne des montants sans affectation particulière.

Les frais de véhicules (120.315.02) comprennent les divers services aux véhicules, les frais d'assurance, et de carburant. Le montant est légèrement inférieur aux comptes 2018 ainsi qu'au budget 2019.

Les frais d'entretien de la centrifugeuse et des serres (120.315.03) comprennent les frais habituels ainsi que des plaques usures, arbres, spirales et liner pour 10'300 francs.

Le montant des honoraires et du matériel concernant la supervision de la modélisation des collecteurs (120.315.04) est légèrement supérieur au budget. La facture d'honoraires 2018 pour le système Polaris (120.315.06) est arrivée après le bouclage des comptes. Il y a donc les montants de 2018 et 2019 dans le montant de 7'095 francs. Les frais habituels plus importants que prévus ainsi que le remplacement d'un servomoteur multi-tours expliquent le dépassement du compte entretien et réparation des dégrilleurs (120.315.07). Dans le compte relatif au traitement des boues (120.315.08) nous trouvons des montants pour des fournitures pour pompes à hauteur de 7'400 francs et des frais de pompage pour 6'400 francs, qui viennent s'ajouter aux frais habituels. La réparation d'une soufflante pour 12'000 francs explique le montant comptabilisé dans le compte installations d'oxygénation (120.315.09) le solde



concerne les frais habituels. Sous le compte (120.315.10) entretien et réparations des installations de chauffage nous trouvons les frais pour la révision de citerne, le ramonage et diverses fournitures. Dans le compte de l'entretien et réparation CCF (120.315.11) nous trouvons les frais pour le service des 6000 heures et diverses fournitures d'huiles et de filtres. Un montant de 2'750 francs est comptabilisé dans le compte entretien et réparations bassins et collecteurs (120.315.12) pour l'acquisition de traverses en chêne. Il s'ajoute aux frais habituels et concerne l'entretien d'une fosse dans la zone industrielle à Porrentruy. Le compte 120.315.13 comprend les premiers frais d'entretien des pompes de relevage suite aux investissements réalisés. Divers frais d'entretien pour les Steps de Fahy et Bonfol ont été réalisés et refacturés. (120.315.16) Suite à une séance avec le nouvel exploitant de la distillerie des Grandes Vies, Monsieur Blanchard, nous avons modifié la façon de comptabiliser les frais que nous lui facturons. En 2019 nous avons des frais pour le remplacement d'un moteur à air pour 4'322.80 (120.315.18)

Les frais d'évacuation des déchets par le SIDP (120.318.02) sont moins importants que ceux de 2018.

Les frais de nettoyage des bassins et collecteurs (120.318.03) comprennent notamment des frais pour des curages effectués par les entreprises Chapuis et Rihs.

Les primes d'assurances (120.318.04) sont légèrement inférieures à celles de 2018. Ceci en raison des ristournes exceptionnelles reçues l'année dernière.

Le compte taxes et impôts (120.318.05) comprend les taxes cadastrales et immobilières ainsi qu'une correction de 826 francs découlant du contrôle TVA effectué au printemps 2019.

Les honoraires pour contrôles techniques (120.318.06) concernent les analyses effectuées par le laboratoire RuferLab ainsi que les frais de surveillance par le Service cantonal de l'environnement. Les frais pour les modifications de bassins et collecteurs (120.318.08) comprennent le remplacement d'une vanne guillotine et d'une vanne écluse ainsi que la fabrication de supports pour drapeaux.

Les frais d'élimination et de transports des boues (120.318.09) sont nettement inférieurs au budget et légèrement supérieurs aux comptes 2018. Il s'agit des frais de transports effectués par l'entreprise Cuenat pour Vigier ainsi que les frais d'évacuation du sable effectués par l'entreprise Ramseyer pour le transport au dépôt du SEOD.

Suite à l'augmentation des taux, les taxes de canalisations (120.318.10) sont inférieures à celles de 2018 mais supérieures au budget. Le montant ne nous était pas connu lors de l'élaboration du budget. Elles sont facturées par la Municipalité de Porrentruy.

Les frais d'élimination des boues d'autres STEP (120.318.12) sont plus importants que budgétés en raison de l'augmentation des coûts suite à la mise aux normes de la circulation routière du tonneau utilisé pour cette évacuation. Ici non plus nous n'avions pas ces informations pour le budget.

Le montant relatif à la taxe pour traitement des micropolluants (120.318.13) est comptabilisée pour la troisième fois dans les comptes. Il s'agit du montant de 9 francs par habitant raccordé payé à la Confédération.

Les montants des comptes frais divers et associations et formations n'appellent pas de commentaires particuliers. (120.319.01 et 02)

Pour le troisième exercice de suite nous avons versé 276'200 au titre de réserve pour maintien de la valeur (120.380.03). Nous avons également versé un montant de 128'759.08 représentant l'excédent de produits de l'exercice 2019.

Nous avons facturé une taxe de location pour notre tonneau (120.434.03) ainsi que des frais à la Step du Noirmont pour la récupération de leurs boues. (120.435.01)

Nous avons facturé 3'819.80 francs de taxe de déversement pour les déchets distillés. (120.435.02). Les autres taxes et contributions sont conformes aux montants budgétés et à ceux de 2018. Les contributions des autres Steps sont basées sur les EH au 01.01.2013. (120.435.05)

La vente de produits de déphosphatation aux autres Steps (120.435.08) a été plus importante que prévue.

Depuis l'exercice 2019 nous facturons une contribution pour la vidange des WC mobiles. (120.435.09)

L'encaissement des charges sociales est lié aux charges du personnel et n'appellent pas de commentaires spécifiques. Pour faciliter les décomptes avec la TVA nous avons créé un compte relatif aux frais non soumis à la taxe. (120.436.07). En 2018 nous y trouvons le montant remboursé par l'assurance pour les dégâts dus à la foudre ainsi que les divers frais de douane avancés aux autres Steps.

Nous avons ouvert un compte sous 120.436.08 où nous avons comptabilisé les frais d'électricité et d'entretien relatifs à la station de pompage de Porrentruy. Nous avons également imputé les frais d'électricité du chantier des micropolluants sur les dépenses d'investissements.

Les comptes 120.436.09 à 120.436.11 représentent des facturations de frais pour des prestations ou des fournitures relatives à nos partenaires.

Les recettes diverses (120.439.01) comprennent les frais habituels ainsi que la réparation d'une chambre à Chevenez. Un montant de 27'756.20 a été imputé pour des travaux effectués par le personnel technique dans le cadre des investissements. (120.490.01)

Compte de fonctionnement – Finances 157'868.08 (+3.88%) de charges et 1'358'720.51 de produits. (+0.25%)

Les intérêts sur le crédit de construction se sont montés à 3'913.60, montant inférieur au budget en raison de la bonne gestion des liquidités avec le compte courant. Les intérêts sur emprunts sont ceux relatifs à la construction des serres ainsi que l'emprunt de 900'000 francs déjà consolidé pour les infrastructures des micropolluants. La dépréciation est toujours de 110'000 francs par an. Le solde de 26'956.26 francs a été imputé sur l'exercice 2019 et cela concerne les frais liés à la gestion du SEPE+.

Les communes ont versé un montant de 920'300 francs pour les frais d'exploitation, 276'200 francs pour le maintien de la valeur des infrastructures et 146'223 francs pour la taxe sur l'élimination des micropolluants. Il n'y avait pas de contributions impayées au 31 décembre 2019.

Les investissements pour 2019 comprennent plusieurs comptes relatifs au renouvellement des infrastructures de la Step. Des dépenses pour des travaux d'entretien, des transformations ou des remplacements d'installations existantes. Il y a également des honoraires pour diverses études de diagnostic pour des futurs investissements, ainsi que pour déterminer la valeur de nos infrastructures.

Il y a également 107'876.85 francs de frais pour des mesures de raccordement au réseau des eaux usées dans le secteur de la patinoire.

En 2019 nous avons un montant de 1'913'703.20 pour les dépenses liées au micropolluants et 2'230'652 francs de subventions. Subventions cantonales 2019 et fédérales 2018 et 2019. Nous avons également diverses prises de réserves pour financer ces investissements.

## Bilan

Comme les années précédentes les disponibilités étaient très importantes en fin d'année mais plusieurs factures ont été payées en janvier 2020. Le montant du compte divers débiteurs sera encaissé en 2020. Dans l'optique MCH2 nous avons imputé les débiteurs différemment. Les actifs transitoires sont régularisés à ce jour. Il s'agit du décompte TVA du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Les investissements nets se montent à 1'126'775.97 et les réserves sur comptes bancaires à 1'559'782.90.

Les divers montants liés aux créanciers, que nous avons également imputé différemment, ont été régularisés en janvier 2020. Les dettes se montent à 2'606'697.46. Les provisions se montent à 1'552'009.64. La fortune nette n'a pas évolué en 2019, puisque l'excédent de produits a été comptabilisé dans les réserves pour investissements, le montant reste à 138'490.14

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à établir ces comptes 2019, en particulier Stéphane, Gilles Michel et Marie-Françoise ainsi que les membres de la commission.

Je profite ce soir de vous remercier pour votre confiance durant ces années passées comme caissier du SEPE. Ce fut pour moi l'occasion de parfaire mes connaissances grâce à la fructueuse collaboration de mon prédécesseur Daniel Guenat, de Maurice Hulmann et Philippe Raval ainsi que de l'équipe actuelle Stéphane, Marc, Heinz et Fabien. Je remercie également Gilles pour sa parfaite collaboration, sa compréhension mais également pour sa disponibilité. J'ai eu énormément de plaisir à effectuer mon travail et je souhaite bon vent au SEPE qui me paraît bien armé pour affronter les nombreux défis qui s'annoncent. Enfin je souhaite bon courage à ma remplaçante, que je vous recommande pour la nomination de tout à l'heure, et je vous demande de lui accorder la même confiance que vous m'avez témoignée.

Jean-Denis Voisard, caissier du SEPE  
Fontenais, juin 2020

Aucune question n'est posée concernant les comptes 2019.

### **a) Rapport des vérificateurs**

En l'absence des vérificatrices, M. Didier Nicoulin donne lecture du rapport de révision daté du 20 mai 2020.

Les deux vérificatrices seront remerciées car elles ont officié pour la dernière fois. En effet, en raison des nouvelles normes MCH2, une fiduciaire sera mandatée pour les années à venir.

### **b) Approbation des comptes**

Les délégués approuvent les comptes 2019 à l'unanimité par un vote à main levée.

### **c) Décharge à la commission pour sa gestion**

Les délégués donnent décharge à la commission par sa gestion à l'unanimité par un vote à main levée.

## **7. Nomination d'un ou d'une vice-présidente de la commission**

Suite à la démission de Mme Rosalie Beuret, appelée à d'autres fonctions, un ou nouvelle vice-présidente de la commission doit être nommé.

Cette nomination, qui sera effective jusqu'au 31 décembre 2022, appartient à l'assemblée des délégués.

M. Michel Rotunno est proposé pour ce poste, lui qui fonctionne depuis un certain temps au sein de la commission et qui connaît bien les rouages du SEPE.

Aucune autre proposition n'est formulée.

**M. Michel Rotunno est nommé vice-président de la commission du SEPE par applaudissements.**

Cette fonction est acceptée par M. Michel Rotunno.

## **8. Nomination d'un ou d'une caissière**

Comme annoncé, M. Jean-Denis Voisard va quitter ses fonctions de caissier en octobre 2020.

Tous les caissiers des communes du SEPE ont été contactés pour leur proposer ce poste, mais aucune proposition ne nous est parvenue.

Une solution a été trouvée avec la commune de Porrentruy, qui a accepté un mandat interne à son service de comptabilité pour gérer la caisse du SEPE. Une convention définissant ce mandat sera signée avec Porrentruy.

Le financement est réglé par le statut du personnel, et il revient à l'assemblée des délégués de nommer le ou la nouvelle caissière.

Mme Mary-José Broillet est proposée pour ce poste.

**Mme Mary-José Broillet est nommée caissière du SEPE par applaudissements.**

Cette fonction est acceptée par Mme Mary-José Broillet.

## 9. Nomination d'une fiduciaire

Au vu des nouvelles normes en vigueur selon MCH2, il appartient à l'assemblée de nommer l'organe de révision des comptes du SEPE. Quatre offres ont été demandées.

GNG Révision Sàrl. À Porrentruy a présenté l'offre la plus avantageuse, pour un montant de CHF 1'800.- HT.

Aucune question et aucune contre-proposition ne sont formulées.

**La fiduciaire GNG Révision Sàrl. est nommée à l'unanimité par un vote à main levée.**

## 10. Divers

M. Jacques Bourquard pose la question des statuts du SEPE, qu'il était prévu de réviser. M. Gilles Villard lui répond qu'en raison du Covid-19 les séances de commission ont été interrompues, mais ce dossier sera repris et étudié lors des prochaines séances.

M. François Minger, Maire de Courtedoux, nous accueille dans la « capitale quasi-mondiale du Jurassique ». Il relève que le SEPE prend sa tâche très au sérieux. Il y a quelques années, une mutualisation de la gestion des eaux entre les communes a été tentée, mais ce projet n'a pas pu voir le jour. Il est maintenant temps de penser à de nouvelles collaborations entre les communes, l'avenir de notre région en dépend.

Il nous encourage à travailler ensemble pour devenir un point plus important sur la carte.

Il a le plaisir d'offrir l'apéritif de la part de la commune de Courtedoux.

M. Didier Nicoulin, Président, remercie chaleureusement M. Jean-Denis Voisard pour tout le travail accompli, et remercie également les délégués de leur présence.

La séance est levée à 20h00.

Courtedoux, le 7 septembre 2020

Le président :  
Didier Nicoulin

La secrétaire  
M.-F. Maître

